



Séance du Conseil général du 30 mai 2018 (2016-2021)

Point 11: DIVERS

Postulat n°77	Déposé le 30 mai 2018
Auteur et co-auteur(s)	De M. Claudio Rugo (PA)
Objet	L'auteur du postulat demande au Conseil communal d'étudier les possibilités futures de mettre sur pied d'égalité chaque enfant de la Ville dans son épanouissement et développement personnels; que chaque enfant ou pré-adolescent puisse bénéficier d'un accès direct à un centre d'animation socioculturel dit CAS, communément appelé "centre de loisirs"
<i>Décision quant à la transmission prévue en séance du Conseil général du lundi 2 juillet 2018.</i>	
Le texte original signé est disponible sur demande au Secrétariat du Conseil général.	

Développement du postulat

Chose dite et débattue, promesse tenue. Voici donc, éditée sous forme de postulat soumis à l'ensemble des élu-e-s, ce texte qui, à la base, était une question comptable posée le 20 décembre 2017, comme relatée en pages 1192 à 1194 du procès-verbal n° 13b. Suggéré par Monsieur le Syndic, étant en quelque sorte l'instigateur, on pourrait presque associer son nom (le vôtre, M. Steiert) au dépositaire dudit postulat, ce qui serait une première.

Le postulant, fils d'ouvriers, remercie les initiateurs des centres de loisirs qu'il a régulièrement fréquentés. Ping-pong ou billard, discothèque ou bricolage dans les abris de l'école de Sainte-Thérèse, toutes ces activités, je les garde bien au chaud dans ma mémoire: elles façonnent l'humain. On loue, à juste titre, le chantre public de la Basse-Ville; présentement je profite de remercier M. Bruno Zimmerman, mentor du centre du Jura, qui savait écouter, mettre en valeur chacun des mômes qui passaient se divertir dans les abris atomiques.

Chaque enfant de notre ville chérie devrait avoir les mêmes droits, accès aux mêmes activités ludiques. Aujourd'hui, les fils d'ouvriers ne font plus légion. Les industries ont été délogées pour faire place à une multitude d'appartements. Pour exemple, l'usine de cartonnage Vuille SA, dont nous avons débattu une vente de parcelle en février, a fermé dans les années 90 pour faire place aujourd'hui à un fitness et à moult appartements. Y a-t-on promulgué la mixité sociale? Probablement pas. Les lois du marché de l'immobilier restent en mains individuelles, tout comme les bénéfices et le lucre. Même notre Caisse de pension a en vue ce bon filon! D'autres exemples ne manquent pas, comme dans le quartier de Beauregard – fermeture de la brasserie de Cardinal (et qu'est-ce qu'on y trouve...des appartements!), de même à Boxal - ou à Pérolles.

Certes, trois quartiers ont leur centre d'animation: Schoenberg – Torry (Jura) – Neuveville. Avec une vision à plus long terme, ne serait-il pas opportun d'envisager un centre d'animation dans chaque

zone de la cité? Enfants de Beaumont ou de Pérolles, enfants de Beauregard ou du Bourg, révoltez-vous et demandez les mêmes droits que vos jeunes congénères!

La Ville de Fribourg se targue habituellement d'être un centre fort au niveau économique. A-t-elle les mêmes ambitions au niveau social? Envisage-t-elle une refonte de sa politique de l'enfance et de la jeunesse?

Pour compléter ce postulat et revenir à ma question initiale: pouvons-nous connaître les budgets annuels affectés à chaque centre CAS?

N.B.: deuxième question bonus: "Qu'en est-il des contrats de travail des travailleurs sociaux des CAS"? Objet d'un postulat à venir! A moins que Monsieur le Syndic me recommande de transformer ce prochain postulat en simple question à traiter dans les "Divers".

Fribourg, le 30 mai 2018